

# DE ROUVIEGES AU DARDAILLON

---

JOURNAL MUNICIPAL DE BELARGA

JUIN 2012

## **EDITO**

*Réuni dernièrement, le Conseil Municipal a entériné à l'unanimité le budget de la commune qui s'élève à 678563 €.*

*Comme cela se vérifie depuis plusieurs années, il avait auparavant voté la stabilité des taux des impôts communaux, et ce, malgré le gel des dotations de l'Etat pour la 2ème année consécutive (ce qui, en réalité, compte tenu de l'inflation, correspond à une baisse des ces mêmes dotations).*

*Les axes de la politique municipale restent la qualité de vie et de services pour les Bêlarganais.*

*Comme expliqué plus loin, il n'y aura pas dans cette année 2012 de grands projets d'investissement, mais la continuité et la fin des travaux de Requalification du Quai Font Pétourle qui nous obligent dans ce budget à inclure encore d'énormes restes à réaliser (plus de 260000€)*

*Je reviendrai plus loin sur l'année budgétaire.*

*A propos des travaux du Quai Font Pétourle, les commentaires des personnes qui ont découvert la nouvelle perspective nous permettent de penser que le but sera atteint : celui d'offrir aux Bêlarganais un véritable « balcon sur l'Hérault »*

*Comme vous pourrez le constater dans le fil de ce bulletin, une large place est faite aux les questions d'urbanisme.*

*Il est recommandé vivement à tous les Bêlarganais de procéder à une lecture attentive des modifications des autorisations d'urbanisme.*

*Des simplifications sont certes apportées, mais elles induisent néanmoins des demandes d'autorisation d'urbanisme.*

*Je souhaite insister sur l'obligation de dépôt de déclaration préalable à l'édification d'une clôture sur l'ensemble du territoire communal, de manière à éviter la multiplication des projets non-conformes et le développement éventuel de contentieux.*

*Bonne lecture et bon été à tous*

**Jean-Claude MARC**

## LE BUDGET DE LA COMMUNE

### Vote des taux d'imposition

Comme chaque année le Conseil Municipal a, lors de la séance du 13 avril 2012, suivi à l'unanimité, la proposition du maire de ne pas augmenter les taux communaux.

A titre d'information voici les taux moyens de 2012

Au niveau :	National	Départemental	Bélarga
Taxe habitation	23.76	29.10	10.35
Taxe foncier (bâti)	19.89	27.26	16.50
Taxe foncier (non bâti)	48.56	83.30	83.35

Vous constaterez l'augmentation des taux nationaux et départementaux de la taxe d'habitation, nous avons opté pour un maintien de nos taux pour ne pas aggraver les finances des administrés.

### Vote des documents comptables

Pour la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2012 les documents comptables de l'année 2011 et les prévisions budgétaires de 2012 ont été remis à tous les Conseillers.

### COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif 2011 de la commune est conforme au compte de gestion du Trésorier Percepteur de Clermont l'Hérault.

Résultats votés à l'unanimité

#### PRESENTATION GENERALE DU BUDGET :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement :	306712.00€	306712.00 €
Section d'investissement :	371851.00 €	371851.00 €
<b><u>TOTAL DU BUDGET :</u></b>	<b>678563.00 €</b>	<b>678563.00€</b>

Le principe général de l'équilibre budgétaire est respecté comme il se doit.

**Vote du budget:** Le budget a été approuvé et voté à l'unanimité des 8 Conseillers municipaux.

## **Réflexion sur le budget 2012**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011, en total accord avec le compte de gestion de Mr FAU a mis en évidence un excédent de 46745 €. Cet excédent a été réparti dans le budget 2012 comme suit :

- Report en fonctionnement : 24393 €
- Affectation en investissement : 22352 €

Auxquels il faut ajouter les excédents d'investissement de 2011 soit 24746€

### **Fonctionnement**

Le total des dépenses réelles de fonctionnement passe de 288389 € à 306712 €.

Cette forte augmentation couvre des raisons diverses.

- a- En premier lieu, le fonctionnement général des services de la commune nous oblige à un personnel de plus en plus nombreux.

Isabelle : secrétaire de mairie

Josette : gérante de l'Agence Postale Communale

Christine : employée à école maternelle

Annie : employée à l'école maternelle

Monique : employée qui complète le personnel de la cantine

Tonio : employé technique aux compétences élargies

Marie : employée technique qui assure le nettoyage de la mairie et des écoles

Valérie et Christine employées techniques chargées de la propreté du village

- b- La création de la police intercommunale avec 2 agents : Jean-Marc et Caroline pour un coût d'environ 6000€  
(Une parenthèse : l'opération tranquillité vacances fonctionne à la satisfaction de tous).
- c- L'employé titulaire du poste d'agent technique de la commune de Bélarga, Fernand Garcia, est en congé maladie depuis février 2010. Sa situation extrêmement complexe (maladie longue durée ou longue maladie ?) avec des médecins pas toujours d'accord sur son cas, occasionne des retards importants sur les remboursements des salaires payés par la commune à cet agent (aucun remboursement depuis juin 2011) soit environ 15000 €
- d- L'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols par le service urbanisme de la CCVH nous oblige à provisionner 2000 € dans nos dépenses de fonctionnement.

## **Investissement**

- a- Il a fallu tout d'abord tenir compte d'énormes (pour la commune !) restes à réaliser : plus de 260 000 € pour la plupart imputables aux travaux du Quai.
  
- b- Le lotisseur Capelli (lotissement route de Plaissan) avait pris en charge la plus grande partie de la réfection du Chemin des Condamines avec une offre de concours de 36424€. L'abandon du projet Capelli a laissé cette somme en suspens dans nos recettes d'investissement.  
  
2 lotisseurs sont en passe de reprendre le même projet : ils devront assurer la charge de cette offre de concours. Mais cela a repoussé cette recette.
  
- c- Nous avons eu la mauvaise surprise de recevoir une demande de paiement de la part d'Hérault Energie, demande concernant un reliquat sur les travaux d'électricité réalisés en 2006.2007 dans la Rue des Ecoles et la Place de la République.  
La somme due : 19041 € n'avait pas été provisionnée en 2006.2007 par l'ancienne équipe municipale. Elle l'aurait sans doute été en 2008.  
L'équipe municipale actuelle ignorait cette somme à payer. Il a fallu prévoir cette nouvelle dépense.  
A titre indicatif- les travaux réalisés par Hérault Energie sur le RD 32 (Grand Chemin) laissent un reste à réaliser de 20102 € que nous trainons dans nos budgets depuis 2009, attendant de recevoir l'ordre de paiement qui se fait 3 ou 4 ans après.

En conclusion, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement on devrait, avant la fin de cette année, avoir tout remis à plat, mais toutes ces explications permettent mieux de comprendre notre prudence budgétaire en 2012.

## URBANISME

### **Création au sein de la CCVH d'un service d'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.**

-----

En raison du retrait des services de l'Etat (comme déjà indiqué précédemment) dans l'appui technique aux communes pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols depuis le mois de Novembre 2010, et suite aux diverses réunions de bureau Communautaire et de l'ensemble des maires de la CCVH, l'organisation d'un nouveau service aux communes fonctionne depuis octobre 2011.

Ce service est mis en place dans le cadre d'une prestation de service prévue à l'article L 5211.4.1 du Code Général des Collectivités territoriales.

La prestation est une assistance technique pour l'instruction des autorisations et actes délivrés par la Maire au nom de la commune. Elle comprend les permis de construire, les permis d'aménager, les permis de démolir, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme. Elle intègre également les PV de conformité, la liquidation des taxes et une assistance pour le précontentieux.

Ce service est mis en œuvre pour 26 communes composant la CCVH.

2 niveaux de conventions ont été proposés :

- 1- Une convention de prestation intégrale (comprenant l'assistance technique pour tous les types d'actes)
- 2- Une convention partielle (ne prenant pas en compte les DP, les CU et les notes de renseignement d'urbanisme).

Le coût annuel du service est évalué à 150000€, obligatoirement rémunéré par les participations des communes aux services :

Part mutualisée : 1.5 € par habitant soit environ 700€ pour Bélarga

Part instruction calculée par type d'acte :

Renseignements urbanisme : 14€

CU : 28€

DP : 56€

PC : 112€

Permis de démolir : 28€

Permis d'aménager : 112€

PV conformité : 112€

Bélarça a choisi la convention partielle (ce qui, déjà génère, beaucoup de travail au Secrétariat).

A vouloir tout traiter, il aurait fallu créer un Service Urbanisme à la Mairie avec un nouveau poste confié à un « spécialiste »

Nous nous répétons, mais le désengagement de l'Etat nous oblige à des dépenses supplémentaires, importantes pour des budgets serrés comme ceux des communes de notre taille.

### **Obligation de dépôt de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture**

Le Conseil Municipal a décidé de soumettre **toutes les clôtures** à déclaration sur son territoire, en application du nouvel article R 121.12 du code de l'urbanisme. Il est précisé, qu'au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures : les murs, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace.

En revanche, une haie vive n'est pas considérée comme une clôture.

Cette règle permet de faire opposition à l'édification d'une clôture, lorsque celle-ci ne respecte pas le POS ou PLU ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non-conformes et le développement éventuel de contentieux.

### **Modifications du régime des travaux d'extension.**

Le décret n° 2011-1771 du 5 Décembre 2011 relatif à la suppression du permis de construire pour les extensions de maison de **40 m<sup>2</sup>** a été publié au JO du 7.12.2011.

Il est entré en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2012.**

Conditions pour construire 40m<sup>2</sup> sans permis de construire :

- La construction doit être une **extension**
- Le terrain doit être localisé dans une **zone urbaine** (zone U des PLU et POS).
- L'extension ne doit pas porter les surfaces totales à plus **de 170m<sup>2</sup>**.

Rappelons que pour ces travaux d'extension qui ne nécessiteront pas de permis de construire, il est **impératif** de faire une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie.

### **Modifications des modes de calcul de la constructibilité.**

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, les modes de calcul de la constructibilité ont été modifiés en faisant apparaître les notions de « surface hors d'œuvre brute » (SHOB) et surface « hors d'œuvre nette » (SHON) mais également celle de « surface de plancher » (SDP).

## A PROPOS DU QUAI FONT PETOURLE ET DES PROBLEMES DE STATIONNEMENT

Les travaux de requalification du quai Font Pétourle s'achèvent. La pépinière SARIVIERE a disposé en les végétaux choisis. Ces plantations ont été terminées à la fin du mois de mai.

Il n'est plus question de stationnement sur toute l'emprise de la nouvelle réalisation. La réunion préliminaire tenue il y a quelque mois avait conclu sur cette interdiction. Une barrière tournante sera posée à l'entrée.

C'est sans doute un handicap pour les riverains : ils pourront décharger leurs courses ou autres colis, mais ils devront ensuite trouver une autre solution de stationnement. Les possesseurs de garage devront l'utiliser et en aucune façon laisser leur véhicule sur la chaussée. Il est vrai que la place de la République et l'avenue du Télon sont souvent très encombrées surtout en été avec l'arrivée des résidents secondaires.

Mais le parking de l'Aire sous le château, le parking du Champ du Four, la rue du Barry offrent maintes possibilités.

Par ailleurs, l'éclairage public du parking de l'Aire sera revu en 2013 et rendu nettement plus performant.

Le quai Font Pétourle deviendra un lieu de promenade, un point de vue magnifique sur l'Hérault.

Vous serez tenus informés de son inauguration.

### Le petit pont sur la rivière Rouvièges.

Communément appelé le « pont vieux »

Un pont si vieux qu'il aurait, si l'on se réfère aux « contes et légendes du Languedoc » (tradition orale), facilité le passage du général Carthaginois Hannibal et de ses éléphants lorsqu'il voulut combattre Rome au IIIème siècle avant J.C. (!!?)

On n'a bien sur jamais retrouvé d'empreintes sur le sol ni de traces excrémentielles des éléphants !

Mais il est cependant confirmé que ce pont sur Rouvièges est d'un âge certain, et en 2012, il ne peut supporter qu'une voie piétonne.

Il est donc **interdit** à tout **véhicule à moteur** (automobile, 4x4, motos et **quad** notamment).

Nous avons mis en place pour interdire cette circulation 2 bornes blanches qui ont été renversées au bout d'une semaine.

Il est recommandé aux utilisateurs de ce genre de véhicule **de se plier à cette interdiction et de ne plus utiliser cette voie.**

## **NUMEROTATION DES MAISONS DU VILLAGE**

Les services de La Poste nous ont signalé, et nous l'avons constaté lors du recensement, que toutes les maisons du village ne portaient pas de numéro.

Le village s'agrandit nous devons donc faciliter les services postaux, du téléphone, électricité, etc. en attribuant des numéros à nos maisons.

Nous préparons donc ce travail, sachant que dans certaines voies la numérotation a été faite, et vous informerons au cas par cas du numéro vous concernant.

## **ECOLE**

### **LE TRANSPORT SCOLAIRE**

Hérault Transport assure 4 fois par jour le transport des enfants de Bélarga et Tressan vers leur école maternelle et primaire.

Cette année, afin que tous les enfants puissent être transportés, un minibus supplémentaire a été mis en service à midi et 14 H.

Ce service rendu, s'il est gratuit pour les familles, a un coût pour la collectivité. Hérault Transport considère que nos enfants ont droit à un service de qualité, régulier et sécurisé.

En compensation de ce droit, quel est le devoir ?

Un minimum de calme, de tenue est demandé, de respect envers le chauffeur et les accompagnatrices.

Mais, dernièrement, nous avons dû constater un dérapage de qualité : trois enfants ont trouvé malin de découper aux ciseaux leur ceinture de sécurité.

La sanction du transporteur est à la hauteur de la faute : une semaine d'exclusion.

Nous souhaitons que chacun ait un comportement normal. Quelle serait la réaction des familles si les conditions de ce service venaient à être modifiées ?

**Roberte JULIEN**

## **ECHOS DU VILLAGE**

### **FÊTE NATIONALE**

L'été approche et donc les fêtes du 13 et 14 juillet. Nous vous remettrons bientôt la note d'information et le questionnaire de réservation. Sachez déjà que cette année nous vous proposons de fêter le 13 juillet avec des moules farcies.

**Monique FLORES**

### **A PROPOS DE BOUEES**

Nicole et Dérek Frost, lors du mariage de leur fille, avaient fait auprès de leurs invités une collecte dont le profit, complété par leurs soins, avait servi à acheter deux bouées de sauvetage, bouées placées sur le mur du moulin de Monsieur Taylor près de la pansière.

Nos amis britanniques s'inquiétaient à juste titre des risques encourus par les baigneurs et les pêcheurs après deux accidents récents et dramatiques. Chaque bélarganais sait parfaitement que l'Hérault, s'il offre des moments agréables, est aussi trop souvent meurtrier.

Qu'en est-il des bouées ? La première a été volée, remplacée par une seconde, qui elle aussi a subi le même sort.

Ces vols montrent la méconnaissance d'un acte généreux, un mépris total de la sécurité des autres, et une insolente et méprisable bêtise.

Sont-ils l'œuvre de jeunes enfants, d'adolescents ou d'adultes ?

Comment faire pour amener ces personnes à un comportement citoyen responsable ? Vos idées à ce propos seront les bienvenues.

**Roberte JULIEN**

### **LES NOUVELLES DU CAR BELARGA/MONTPPELLIER**

Vous avez été, tous et toutes, informés du service de car obtenu suite à vos réponses à notre questionnaire, et vous avez reçu notre information au sujet des horaires.

Petite précision pour ceux qui n'auraient pas vus les affiches à la poste, à la mairie et à l'épicerie, les horaires du matin sont avancés de 10 minutes.

**MONIQUE FLORES**

### **RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

Le ramassage des « encombrants » est un service exceptionnel rendu par la mairie aux habitants du village.

Nous entendons par encombrants les objets de gros volume qui ne peuvent être transportés dans une voiture « berline ». Matelas, sommiers, gros « électro ménager frigo machine à laver » etc.

Nos moyens humains et techniques ne nous permettent de mettre à la disposition des administrés un service régulier et automatique du ramassage des encombrants.

Ce service s'adresse **exclusivement** aux personnes âgées qui n'ont pas de moyen de transport pour les apporter elles-mêmes aux déchetteries (Paulhan, Aspiran, Le Pouget). Celles-ci doivent contacter la mairie pour planifier ce service et ne pas déposer les objets dans la rue.

Merci de votre compréhension.

**Monique FLORES**

### **Pour ceux qui fréquentent le cimetière**

Vous avez peut être constaté que le caveau communal situé à droite de l'entrée du cimetière avait subi une rénovation très satisfaisante.

Un oubli malencontreux dans le bulletin de décembre 2011 ne nous a pas permis de remercier publiquement l'entreprise A.M.B.DECAP qui a réalisé ce décapage totalement gratuit.

Il s'agissait pour l'entreprise de faire la démonstration de son savoir faire sur ce caveau en béton réalisé il y a une quarantaine d'années.

Démonstration extrêmement concluante.

L'entreprise a été créée par un habitant de Bélarga et nous sommes heureux d'en assurer la promotion.

A.M.B.DECAP est spécialisé dans le décapage par aérogommage, méthode 100/100 écologique, sans aucun support toxique. Comme son nom l'indique, il s'agit de gommage réalisé à partir de micro-granulats d'origine naturelle :

- micro-granulats minéraux pour les supports durs (pierre, béton, pavé, fer, fonte, bois durs...)
- micro-granulats végétaux (coques dures de noyaux de fruits) pour tous les supports tendres (bois tendres comme le sapin) ou de composition spéciale ou alliage (laiton, cuivre, bronze etc. ...)

**Jean-Claude MARC**

## **LES ASSOCIATIONS**

### **ECHOS DE LA CANDAURADE**

Le 3 mars 2012, La Candaurade a donné son dîner concert annuel sous l'impulsion de Philippe SALAS, dans la salle des rencontres prêtée gracieusement par la municipalité de Bélarga. Nous avons dû limiter le nombre de convives (cent un) par manque de place.

Malgré l'absence remarquée et regrettée de M. et Mme VANAMME, les choristes ont mis un point d'honneur à se produire. La tâche n'était pas facile, mais le désir de bien faire était de mise. L'ambiance chaleureuse et la bonne volonté de tous ont rendu cet après midi très agréable.

Nous tenons à remercier pour leur présence :

Mme FLORES Monique adjointe à la mairie de Bélarga

M. TOLOS représentant la municipalité d'Aspiran

M. DEJEAN maire de Campagnan et son épouse

M. COLLET représentant de la « Gaule Paulhanaise » et son épouse

Enfin la société de pétanque « La Sophie Bélarganaise » et son soutien logistique, M. GRANDET Jacky pour le prêt des plats à paëlla.

Les échos très positifs des lendemains nous ont récompensés des efforts fournis.

Merci à toutes les personnes présentes qui ont contribué, chacune à sa manière, à la réussite de cette journée.

**Marie-Thérèse SALAS**

### **Association de Pêche « Hameçon indépendant »**

Après une période difficile, notre Association tente de remonter la pente, chose pas évidente. Mais je pense que nous y arriverons avec beaucoup de bonne volonté. Un petit aperçu de nos activités :

Le 05 mai 2012 nous avons organisé un lâcher de truites pour les enfants et adultes suivi d'un repas.

Le 09 juin 2012 nouveau lâcher de truites dans les mêmes conditions « également suivi du traditionnel repas, mais cette fois au Mas des Garrigues à Tressan.

Le 16 juin nous procéderons au nettoyage des berges de Bélarga et de Tressan avec les enfants.

Ensuite nous verrons si nous pouvons organiser un loto, cela dépendra de l'état de nos finances.

A bientôt au prochain bulletin.

**Le Président et le Bureau.**